

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

10 DÉCEMBRE 2014

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** du comité administratif / commission d'aménagement, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, le **MERCREDI 10 DÉCEMBRE 2014, à 13 h (1 h pm)**, à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

Les conseillers de comté :

M^{me} Carmen Rivard, mairesse de Nédélec
et préfète suppléante de la MRCT
M. Daniel Barrette, maire de Laverlochère
M. Simon Gélinas, maire de Lorrainville
M^{me} Nicole Rochon, mairesse de Témiscaming

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE :

M. Arnaud Warolin, préfet de la MRCT

EST ABSENT :

M. Bruno Boyer, maire de Belleterre

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Daniel Dufault, coordonnateur au service d'aménagement
M^{me} Katy Pellerin, directrice du Centre de valorisation et chargée de
projet en environnement
M. Tomy Boucher, directeur général adjoint – secrétaire-trésorier adjoint
(arrivée à 14 h 30)
M^{me} Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière

N. B. : Le comité administratif s'est réuni en caucus (huis clos) de
13 h à 13 h 30.

12-14-500A

**Ouverture de la séance ordinaire publique à 13 h 30 et adoption
de l'ordre du jour.**

Il est proposé par M^{me} Carmen Rivard
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé;
- ❖ Que l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Mot du préfet

Monsieur le préfet expose un bref bilan des rencontres des dernières semaines :

- Assemblée des MRC à Québec les 3 et 4 décembre 2014;
- Rencontre avec M. Luc Blanchette, député de Rouyn-Noranda – Témiscamingue et ministre régional, le 8 décembre 2014;
- Rencontre avec des représentants régionaux du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, le 10 décembre 2014.

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2014.

12-14-501A

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2014 ayant été remis ou transmis par courriel à tous les conseillers.

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Nicole Rochon
et résolu unanimement

- ❖ Que ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu, après corrections suivantes :
 - Résolution n^o 11-14-448A : Système téléphonique – Mise à jour : La mise à niveau du système est au coût de 929,15 \$;
 - Résolution n^o 11-14-463A : Renouvellement de l'entente de gestionnaire de formation avec l'École nationale des pompiers : De renouveler l'entente de gestionnaire de formation avec l'École nationale des pompiers, incluant les exigences imposées par cette dernière du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015.

12-14-502A

Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).

1^{re} partie

Aucune question de l'assistance.

12-14-503A

Entente de gestion – Programme d'aide financière aux MRC – ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Autorisation de signature :

- Année 2010-2011 : 110 775 \$
- Année 2011-2012 : 115 000 \$
- Année 2012-2013 : 115 000 \$
- Année 2013-2014 : 115 000 \$

Total du programme 455 775 \$

La MRCT doit produire annuellement au MAMOT un rapport d'activités.

Il est proposé par M^{me} Nicole Rochon
appuyé par M^{me} Carmen Rivard
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver le rapport d'activités du « *Programme d'aide financière aux MRC* » pour l'année 2014 au montant de 115 000 \$ et d'autoriser le dépôt dudit rapport à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), conformément à l'entente en vigueur;
- ❖ D'autoriser le préfet et la directrice générale – secrétaire-trésorière à signer ledit rapport, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue.

Arrérages de taxes 2014 en territoires non organisés.

12-14-504A

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ D'entreprendre des démarches de recouvrement de taxes en territoires non organisés, relativement aux immeubles suivants, conformément aux dispositions du Code municipal, articles 1022 et suivants :

Territoires non organisés - Arrérages de taxes										
Année 2014										
Nom	Matricule	2012	2013	2014	Intérêts 20-12-2014	Total	Date du bail	Bail payé	Radiation	Remarques
LANIEL										
Bassam Mark	2211 36 1146	197,11 \$	592,23 \$	612,20 \$	289,61 \$	1 691,15 \$				Proprio
Gallant Drew	2405 92 7993	134,72 \$	725,67 \$	750,13 \$	228,49 \$	1 839,01 \$				Proprio
Plante Sylvain	2211 37 8635	633,78 \$	819,06 \$	846,68 \$	379,46 \$	2 678,98 \$				Proprio
LES LACS										
Camp Denis inc.	9480 86 2525	0,34 \$	22,96 \$	24,34 \$	10,45 \$	58,09 \$	2014-07-01	NON		
Dagg Gérald	2963 03 2519	10,81 \$	31,94 \$	33,86 \$	19,36 \$	95,97 \$	2012-08-31	NON		TRAPPE- transfert proprio 2013 non fait
Daigneault Luc	3033 51 3144	14,74 \$	43,92 \$	46,56 \$	26,56 \$	131,78 \$	2012-08-31	NON		TRAPPE- transfert proprio 2013 non fait
Girard Danny	4978 96 3695	1,14 \$	0,99 \$	1,06 \$	0,98 \$	4,17 \$	En attente MRN			Érablière
O'Reilly Kelly	7480 75 9963	275,48 \$	228,59 \$	242,35 \$	200,14 \$	946,56 \$				Proprio
Roy Guy	0465 09 9010	0,06 \$	18,96 \$	20,10 \$	8,53 \$	47,65 \$	2014-10-01	NON		
Smith Justin	0193 79 2510	0,93 \$	0,99 \$	1,06 \$	0,91 \$	3,89 \$	2015-01-01	OUI		
Tébiscon Andrew	0111 34 2575	531,94 \$	482,14 \$	511,16 \$	408,16 \$	1 933,40 \$	En attente MRN			Autochtone
		1 801,05 \$	2 967,45 \$	3 089,50 \$	1 572,65 \$	9 430,65 \$				

La directrice générale – secrétaire-trésorière est par la présente autorisée à représenter la MRCT lors de la vente aux enchères du 12 mars 2015.

12-14-505A

Transfert de poste budgétaire 2014.

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Nicole Rochon
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver le transfert de poste budgétaire 2014, tel que présenté dans le tableau ci-dessous :

Poste budgétaire	Augmenter	Diminuer
Élus		
➤ Autres comités - rémunération (2/3)	173 \$	
➤ Autres comités - allocation dépenses (1/3)	81 \$	
➤ Autres comités - déplacement	2 662 \$	
➤ Frais de déplacement - autres	136 \$	
➤ Autres dépenses (représentation) - élus	1 250 \$	
➤ Avantages sociaux - préfet	242 \$	
⇒ Suplus 2013		4 544 \$
Sous-total	4 544 \$	4 544 \$

Poste budgétaire	Augmenter	Diminuer
<u>Aménagement</u>		
➤ Rémunération coordonnateur	7 635 \$	
➤ Rémunération personnel secrétariat	8 415 \$	
➤ Avantages sociaux	2 845 \$	
➤ GAMME	100 \$	
➤ Téléphone	838 \$	
➤ Publication, annonce, avis	981 \$	
➤ Frais juridique	139 \$	
➤ Vérification comptable	2 403 \$	
➤ Assurances	220 \$	
➤ Formation	576 \$	
⇨ Rémunération du personnel administratif		17 960 \$
⇨ Déplacement du personnel		2 537 \$
⇨ Surplus 2013		3 655 \$
Sous-total	24 152 \$	24 152 \$

<u>Sécurité incendie</u>		
➤ Personnel administratif	140 \$	
➤ Annonce	415 \$	
➤ Immatriculation stèle-radar	72 \$	
➤ Fournitures	415 \$	
⇨ Déplacement		1 042 \$
Sous-total	1 042 \$	1 042 \$

<u>Administration générale</u>		
➤ Personnel administratif	4 300 \$	
➤ Personnel secrétariat	7 274 \$	
➤ Avantages sociaux	1 045 \$	
➤ Déplacement du personnel	1 437 \$	
➤ Téléphone	69 \$	
➤ Annonce et avis	900 \$	
➤ Services juridiques	879 \$	
➤ Formation	1 868 \$	
➤ Assurances	11 \$	
➤ Abonnement et cotisations	98 \$	
⇨ Communication		3 510 \$
⇨ Service consultant - travail RH		3 794 \$
⇨ Représentation		1 867 \$
⇨ Fournitures		1 867 \$
⇨ Frais de vente immeubles pour taxes		4 875 \$
⇨ Surplus 2013		1 968 \$
Sous-total	17 881 \$	17 881 \$

<u>Évaluation</u>		
➤ Poste	651 \$	
➤ Annonce et avis	331 \$	
➤ Frais juridiques	1 263 \$	
➤ Contrat de service - évaluateur	3 434 \$	
➤ Demande de révision - évaluateur	9 168 \$	
⇨ Rémunération du personnel		14 847 \$
Sous-total	14 847 \$	14 847 \$

Poste budgétaire	Augmenter	Diminuer
<u>Programme d'habitation</u>		
➤ Déplacement du personnel	16 \$	
➤ Poste	9 \$	
➤ Téléphone	22 \$	
➤ Vérification comptable	190 \$	
➤ Assurances	14 \$	
➤ Entretien locaux et équipements	30 \$	
➤ Bien-être des employés	80 \$	
⇒ Rémunération personnel administratif		361 \$
Sous-total	361 \$	361 \$

<u>Édifice</u>		
➤ Assurance	50 \$	
➤ Taxes et compensations	198 \$	
➤ Déneigement et stationnement	137 \$	
⇒ Entretien ménager		385 \$
Sous-total	385 \$	385 \$

12-14-506A

Certificat de conformité : Approbation de la modification adoptée par la municipalité de Lorrainville à son règlement de zonage (règlement n° 113-09-2014, adopté le 12 novembre 2014).

Attendu qu'en vertu des articles 137.1 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une municipalité peut modifier son règlement de zonage. Cette modification est assujettie au troisième alinéa de l'article 123 de la LAU, le cas échéant, mais n'entre en vigueur qu'à la date de son approbation par le CA de la Municipalité régionale de comté;

Attendu que la municipalité de Lorrainville désire amender son règlement de zonage n° 05-08-95 présentement en vigueur pour préciser les normes applicables aux abris « Tempo » et aux conteneurs;

Il est proposé par M^{me} Carmen Rivard
appuyé par M^{me} Nicole Rochon
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver la modification adoptée par la municipalité de Lorrainville à sa réglementation d'urbanisme (règlement n° 113-09-2014, adopté le 12 novembre 2014 – zonage).

Conformité au schéma d'aménagement révisé

Le schéma d'aménagement révisé de la MRCT est entré en vigueur le 15 octobre 2012. Le règlement n° 113-09-2014 apparaît conforme aux dispositions du schéma d'aménagement révisé et au document complémentaire.

Date d'adoption du règlement : 12 novembre 2014

Date de réception à la MRCT : 17 novembre 2014

Certificat de conformité : Approbation de la modification adoptée par la municipalité de Lorrainville à son règlement de zonage (règlement n° 115-09-2014, adopté le 12 novembre 2014).

12-14-507A

Attendu qu'en vertu des articles 137.1 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une municipalité peut modifier son règlement de zonage. Cette modification est assujettie au troisième alinéa de l'article 123 de la LAU, le cas échéant, mais n'entre en vigueur qu'à la date de son approbation par le CA de la Municipalité régionale de comté;

Attendu que la municipalité de Lorrainville désire amender son règlement de zonage n° 05-08-95 présentement en vigueur pour permettre les activités résidentielles et commerciales dans le presbytère;

Il est proposé par M^{me} Nicole Rochon
appuyé par M^{me} Carmen Rivard
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver la modification adoptée par la municipalité de Lorrainville à sa réglementation d'urbanisme (règlement n° 115-09-2014, adopté le 12 novembre 2014 – zonage).

Conformité au schéma d'aménagement révisé

Le schéma d'aménagement révisé de la MRCT est entré en vigueur le 15 octobre 2012. Le règlement n° 115-09-2014 apparaît conforme aux dispositions du schéma d'aménagement révisé et au document complémentaire.

Date d'adoption du règlement : 12 novembre 2014

Date de réception à la MRCT : 17 novembre 2014

12-14-508A

Certificat de conformité : Approbation de la modification adoptée par la municipalité de Duhamel-Ouest à son règlement de zonage (règlement n° 246, adopté le 12 novembre 2014).

Attendu qu'en vertu des articles 137.1 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une municipalité peut modifier son règlement de zonage. Cette modification est assujettie au troisième alinéa de l'article 123 de la LAU, le cas échéant, mais n'entre en vigueur qu'à la date de son approbation par le CA de la Municipalité régionale de comté;

Attendu que la municipalité de Duhamel-Ouest désire amender son règlement de zonage n° 196 présentement en vigueur pour préciser la définition de maison mobile;

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver la modification adoptée par la municipalité de Duhamel-Ouest à sa réglementation d'urbanisme (règlement n° 246, adopté le 12 novembre 2014 – zonage).

Conformité au schéma d'aménagement révisé

Le schéma d'aménagement révisé de la MRCT est entré en vigueur le 15 octobre 2012. Le règlement n° 246 apparaît conforme aux dispositions du schéma d'aménagement révisé et au document complémentaire.

Date d'adoption du règlement : 12 novembre 2014

Date de réception à la MRCT : 17 novembre 2014

12-14-509A

Certificat de conformité : Approbation de la modification adoptée par la municipalité d'Angliers à son règlement de lotissement (règlement n° 136, adopté le 17 novembre 2014).

Attendu qu'en vertu des articles 137.1 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une municipalité peut modifier son règlement de lotissement. Cette modification est assujettie au troisième alinéa de l'article 123 de la LAU, le cas échéant, mais n'entre en vigueur qu'à la date de son approbation par le CA de la Municipalité régionale de comté;

Attendu que la municipalité d'Angliers désire amender son règlement de lotissement n° 55 présentement en vigueur concernant les normes d'entrées de cour;

Il est proposé par M^{me} Carmen Rivard
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver la modification adoptée par la municipalité d'Angliers à sa réglementation d'urbanisme (règlement n° 136, adopté le 17 novembre 2014 – lotissement).

Conformité au schéma d'aménagement révisé

Le schéma d'aménagement révisé de la MRCT est entré en vigueur le 15 octobre 2012. Le règlement n° 136 apparaît conforme aux dispositions du schéma d'aménagement révisé et au document complémentaire.

Date d'adoption du règlement : 17 novembre 2014

Date de réception à la MRCT : 24 novembre 2014

12-14-510A

Projet d'entrée territoriale – Autorisation pour appel d'offres sur invitation.

Considérant les montants résiduels s'élevant à plus de 80 000 \$ provenant du pacte rural 2007-2014;

Considérant que le conseil des maires décida d'investir ces montants dans un projet à portée territoriale;

Considérant que le projet retenu consiste à doter la MRC de Témiscamingue d'enseignes identifiant le Témiscamingue, à chaque entrée territoriale en l'occurrence à Témiscaming, Nédélec, Laforce (chemin Rapide-Sept) et Notre-Dame-du-Nord;

Considérant que la MRC a retenu les services de l'architecte Natacha Bernèche, Artcad, pour présenter un concept au comité de travail du GAMME et que le comité a, suite à ses recommandations, retenu un concept final;

Considérant qu'une fois le concept choisi, la MRC est prête à aller en appel d'offres;

Considérant que le projet excède 25 000 \$, mais est en dessous de 100 000 \$;

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M^{me} Nicole Rochon
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser la MRC à aller en appel d'offres sur invitation auprès de quatre entreprises pour la réalisation des enseignes de bienvenue, à installer à chacun des emplacements identifiés dans chaque secteur du Témiscamingue.

12-14-511A

Pacte rural – Autorisation pour versement.

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser les versements suivants :
 - **Comité de diversification de l'Est témiscamien (Pacte rural 2014)**
Projet : Circuit patrimonial de l'Est témiscamien
Montant autorisé : 25 000,00 \$
Montant à payer : 5 250,00 \$
 - **Sentier Urbain / Municipalité de Nédélec (Pacte rural 2014)**
Projet : Place Céléden
Montant autorisé : 25 000,00 \$
Montant à payer : 25 000,00 \$
 - **Club d'escalade « Le rappel du Nord » (Pacte rural 2014)**
Projet : Escalade rocher à la grotte
Montant autorisé : 10 000,00 \$
Montant à payer : 6 435,09 \$
 - **Corporation Témisc-Accueil inc. (Pacte rural 2014)**
Projet : 50^e édition du Carnaval de Lorrainville
Montant autorisé : 12 900,00 \$
Montant à payer : 12 145,75 \$
 - **Les Voisins d'en haut (Pacte rural 2014)**
Projet : Aménagement du Centre communautaire avec des rideaux et du matériel technique de scène
Montant autorisé : 3 600,00 \$
Montant à payer : 3 492,18 \$
 - **Club de l'Âge d'Or, Les Étincelles de St-Eugène (Pacte rural 2014)**
Projet : Nouvel atelier de menuiserie
Montant autorisé : 16 500,00 \$
Montant à payer : 2 671,92 \$

Transport adapté – Renouvellement de la contribution des territoires non organisés à la Corporation du transport adapté du Témiscamingue, pour l'année 2015.

12-14-512A

Considérant le règlement n^o 034-01-1988 intitulé « Règlement autorisant la conclusion d'une entente relative à l'exploitation d'un service spécial de transport pour les personnes handicapées, entre la MRC de Témiscamingue (TNO) et la Corporation du transport adapté du Témiscamingue inc. (CTAT) »;

Considérant les articles 536 à 539 du Code municipal;

Il est proposé par M^{me} Nicole Rochon
appuyé par M^{me} Carmen Rivard
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser, à même le Fonds des territoires non organisés, le versement d'une subvention à la CTAT, au montant total de 3 852 \$ pour l'année 2015. Ce montant inclut la part du Comité municipal de Laniel, au montant de 2 130 \$ pour lequel leur autorisation est requise (Les Lacs-du-Témiscamingue : 1 722 \$).

La MRCT, en vertu des articles 8 et suivants de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (Territoire non organisé), verse sa quote-part au même titre que l'ensemble des municipalités participantes, ce qui représente au total 20 % du budget global de la CTAT pour l'année 2015. Cette subvention est conditionnelle à ce que le ministère des Transports du Québec accepte les prévisions budgétaires de la CTAT et qu'il subventionne le service à 75 %, le solde (5 %) étant financé par les usagers.

12-14-513A

Transport adapté – Désignation d'un porte-parole des municipalités participantes au service de transport adapté du Témiscamingue, pour l'année 2015.

Considérant le service de transport adapté du Témiscamingue, débuté en 1987;

Il est proposé par M^{me} Carmen Rivard
appuyé par M^{me} Nicole Rochon
et résolu unanimement

- ❖ Que la MRC de Témiscamingue accepte d'agir à titre de porte-parole des municipalités participantes au service de transport adapté du Témiscamingue pour l'année 2015.

12-14-514A

Transport collectif « Le Baladeur » – Budget 2015 et demande au ministère des Transports une contribution financière de 100 000 \$.

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M^{me} Carmen Rivard
et résolu unanimement

- ❖ De demander au ministère des Transports du Québec une contribution au montant de 100 000 \$ pour le financement des activités du transport collectif du Témiscamingue – « Le Baladeur » pour l'année 2015, répartis comme suit :

Le Baladeur			
Prévisions budgétaires			
1^{er} janvier au 31 décembre 2015			
Revenus		Dépenses	
Contribution MTQ	100 000 \$	Salaires et avantages sociaux	18 700 \$
Contribution du milieu (MRCT et partenaires)	38 250 \$	Honoraires de gestion	22 600 \$
Parts des usagers	15 000 \$	Contrat de transport	101 500 \$
Revenu d'intérêt	500 \$	Publicité et promotion	1 600 \$
		Frais de déplacement et repas	300 \$
		Fournitures de bureau et frais postaux	1 500 \$
		Assurances	550 \$
		Honoraires professionnels	2 100 \$
		Loyer et frais de déménagement	3 200 \$
		Taxes, licences, permis et adhésion	150 \$
		Télécommunications	1 500 \$
		Intérêts et frais bancaires	50 \$
Total (revenus)	153 750 \$	Total (dépenses)	153 750 \$

Le ministère des Transports doit annoncer sous peu la nouvelle politique sur le transport collectif. Le mode de fonctionnement retenu par la MRC de Témiscamingue devra respecter les modalités du programme, tout en s'assurant à répondre aux besoins du milieu en matière de transport collectif.

12-14-515A

Travaux du Comité municipal de Laniel (TNO) dans le cadre du programme du ministère des Transports pour l'amélioration du réseau routier pour l'année 2014.

Il est proposé par M^{me} Carmen Rivard
appuyé par M^{me} Nicole Rochon
et résolu unanimement

- ❖ Que la MRC de Témiscamingue approuve les dépenses du Comité municipal de Laniel pour les travaux d'installation de ponceaux sur les chemins Baie McAdam et Baie des Plongeurs conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec :

Coût total des travaux : 3 000 \$

Montant de la subvention : 1 800 \$

- ❖ Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les chemins de la Baie McAdam et Baie des Plongeurs dont la gestion incombe à la MRCT (Comité municipal de Laniel) et que le dossier de vérification a été constitué.

12-14-516A

Renouvellement pour l'année 2015 de la demande du Comité municipal de Laniel, concernant une avance de fonds de 4 000 \$ (petite caisse) consentie chaque année depuis le 11 janvier 1995, à même leur budget « TNO Laniel ».

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Nicole Rochon
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser pour l'année 2015 une avance de fonds (petite caisse) de 4 000 \$ consentie annuellement au Comité municipal de Laniel depuis le 11 janvier 1995, à même leur budget « TNO Laniel ».

Selon la convention en vigueur, la MRCT procède mensuellement au paiement des comptes sur recommandation du Comité municipal de Laniel. Cette avance est retenue sur la dernière réclamation à la fin de chaque année (référence : résolution n° 01-93-015A du 13 janvier 1993).

12-14-517A Gestion de l'immeuble – Changement du chauffe-eau.

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser le changement du réservoir chauffe-eau au coût de 753,09 \$ (taxes incluses) selon l'offre de services déposée par Plomberie Lefort inc.

12-14-518A Rapport annuel 2014 concernant les congés de maladie et les vacances du personnel de la MRCT.

Il est proposé par M^{me} Nicole Rochon
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ De procéder comme suit au rachat des congés de maladie du personnel de la MRCT pour l'année 2014 :

Congés de maladie	Heures allouées	Absences	Solde	Rachat 50 %	Montant brut
Annie Roy	70,00	70,00	0,00	0,00	0,00 \$
Christelle Rivest	70,00	17,50	52,50	26,25	654,15 \$
Daniel Dufault	70,00	0,00	70,00	35,00	1 104,60 \$
Francine Aubut	70,00	7,00	63,00	31,50	630,32 \$
François Gingras	70,00	0,00	70,00	35,00	750,05 \$
Guillaume Beaulieu	70,00	0,00	70,00	35,00	832,30 \$
Lyne Gironne	70,00	0,00	70,00	35,00	1 167,95 \$
Monia Jacques	13,50	0,00	13,50	6,75	170,24 \$
Mylène Grenier	70,00	0,00	70,00	35,00	742,00 \$
Patrick Crocker	24,00	0,00	24,00	12,00	423,00 \$
Syndia Bélanger	70,00	70,00	0,00	0,00	0,00 \$
Tomy Boucher	70,00	10,50	59,50	29,75	874,06 \$
Véronic Beaulé	64,00	57,00	7,00	3,50	85,72 \$
Yves Grafteaux	60,00	28,00	32,00	16,00	362,56 \$
Zouber Aidel	70,00	14,00	56,00	28,00	559,16 \$
Katy Pellerin	70,00	7,00	63,00	31,50	876,65 \$
Richard Pétrin	80,00	80,00	0,00	0,00	0,00 \$
Alain Côté	80,00	16,00	64,00	32,00	676,80 \$
Christian Bourgault	52,00	0,00	52,00	26,00	428,22 \$
Claude Lemieux	80,00	0,00	80,00	40,00	729,60 \$
Daniel Bolduc	80,00	72,00	8,00	4,00	75,16 \$
Daniel Manseau	44,00	0,00	44,00	22,00	378,40 \$
Éric Bellehumeur	66,00	66,00	0,00	0,00	0,00 \$
Maxime Prudhomme	67,50	67,50	0,00	0,00	0,00 \$
Michaël Gaudet	80,00	40,00	40,00	20,00	506,60 \$
Sylvain Caron	80,00	0,00	80,00	40,00	846,00 \$
Total	1 711,00	622,50	1 088,50	544,25	12 873,54 \$

N.B. : Les allocations (rachat) sont établies dans chacun des cas au taux du salaire régulier de l'année 2014.

Conformément aux règles établies, les congés de maladie sont ainsi régularisés pour l'ensemble du personnel en date du 31 décembre 2014. Les données seront ajustées selon les situations réelles particulières en date du 31 décembre 2014.



Vacances	Heures allouées	Absences	Solde
Annie Roy	70,00	70,00	0,00
Caroline Gauthier ⁽¹⁾	70,00	0,00	70,00
Christelle Rivest	96,00	96,00	0,00
Daniel Dufault	175,00	175,00	0,00
Francine Aubut	140,00	140,00	0,00
François Gingras	70,00	70,00	0,00
Guillaume Beaulieu	70,00	70,00	0,00
Lyne Gironne	140,00	140,00	0,00
Monia Jacques ⁽¹⁾	70,00	0,00	70,00
Mylène Grenier	10,50	10,50	0,00
Patrick Crocker	0,00	0,00	0,00
Syndia Bélanger	10,50	10,50	0,00
Tomy Boucher	105,00	105,00	0,00
Véronic Beulé	96,00	96,00	0,00
Yves Grafteaux	0,00	0,00	0,00
Zouber Aidel	70,00	70,00	0,00
Katy Pellerin	140,00	140,00	0,00
Richard Pétrin	120,00	120,00	0,00
Alain Côté	120,00	120,00	0,00
Christian Bourgault	16,00	16,00	0,00
Claude Lemieux	48,00	48,00	0,00
Daniel Bolduc	80,00	80,00	0,00
Daniel Manseau	0,00	0,00	0,00
Éric Bellehumeur	64,00	64,00	0,00
Maxime Prudhomme	80,00	80,00	0,00
Michaël Gaudet	80,00	80,00	0,00
Sylvain Caron	120,00	120,00	0,00
Alex Tremblay ⁽²⁾	105,00	0,00	105,00
Manon Gauthier ⁽²⁾	140,00	0,00	140,00
Total	2 306,00	1 921,00	385,00

⁽¹⁾ Reporté en 2015 dû au congé maternité.

⁽²⁾ Politique vacances du 1^{er} juillet au 30 juin.

12-14-519A

Distribution aux employés du bonus d'assurance-emploi pour l'année 2014.

Mise en situation

Le programme de réduction du taux de cotisation permet aux employeurs qui offrent à leurs employés (employées) un régime d'assurance-salaire admissible, de verser leurs cotisations d'assurance-emploi à un taux réduit. La réduction du taux de cotisation accordée à l'employeur représente le total des économies réalisées dans le cadre du programme pour l'employeur et les employés. La part qui revient à l'employé correspond à 5/12 de la réduction.

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Nicole Rochon
et résolu unanimement

❖ De procéder comme suit pour l'année 2014 :

Employé 2014	Assurance- emploi / employé	Assurance- emploi / employeur (1,178)	Bonus (1,4-1,178 = 0,222)	5/12
Annie Roy	706,09 \$	831,77 \$	156,75 \$	65,31 \$
Christelle Rivest	716,68 \$	844,25 \$	159,10 \$	66,29 \$
Daniel Dufault	743,58 \$	875,94 \$	165,07 \$	68,78 \$
Francine Aubut	580,86 \$	684,26 \$	128,95 \$	53,73 \$
François Gingras	623,26 \$	734,20 \$	138,36 \$	57,65 \$
Guillaume Beaulieu	674,91 \$	795,05 \$	149,83 \$	62,43 \$
Lyne Gironne	743,58 \$	875,94 \$	165,07 \$	68,78 \$
Monia Jacques	141,05 \$	166,16 \$	31,31 \$	13,05 \$
Mylène Grenier	533,68 \$	628,68 \$	118,48 \$	49,37 \$
Olivier Ballard-Laliberté	410,67 \$	483,77 \$	91,17 \$	37,99 \$
Patrick Crocker	200,63 \$	236,34 \$	44,54 \$	18,56 \$
Syndia Bélanger	67,17 \$	79,13 \$	14,91 \$	6,21 \$
Tomy Boucher	743,58 \$	875,94 \$	165,07 \$	68,78 \$
Véronic Beaulé	640,39 \$	754,38 \$	142,17 \$	59,24 \$
Yves Grafteaux	275,95 \$	325,07 \$	61,26 \$	25,53 \$
Zouber Aidel	564,70 \$	665,21 \$	125,36 \$	52,23 \$
Katy Pellerin	743,58 \$	875,94 \$	165,07 \$	68,78 \$
Richard Pétrin	743,58 \$	875,94 \$	165,07 \$	68,78 \$
Alain Côté	716,74 \$	844,31 \$	159,12 \$	66,30 \$
Christian Bourgault	307,38 \$	362,10 \$	68,24 \$	28,43 \$
Claude Lemieux	600,11 \$	706,93 \$	133,23 \$	55,51 \$
Daniel Bolduc	613,97 \$	723,26 \$	136,30 \$	56,79 \$
Daniel Manseau	195,24 \$	229,99 \$	43,34 \$	18,06 \$
Éric Bellehumeur	516,32 \$	608,22 \$	114,62 \$	47,76 \$
Pleau Louis	302,78 \$	356,67 \$	67,22 \$	28,01 \$
Maxime Prudhomme	509,16 \$	599,79 \$	113,03 \$	47,10 \$
Michaël Gaudet	743,58 \$	875,94 \$	165,07 \$	68,78 \$
Sylvain Caron	722,64 \$	851,27 \$	160,43 \$	66,84 \$
Alex Tremblay	177,90 \$	209,57 \$	39,49 \$	16,46 \$
Audrey Gauthier	395,85 \$	466,31 \$	87,88 \$	36,62 \$
Manon Gauthier	266,95 \$	314,47 \$	59,26 \$	24,69 \$
Total	15 922,56 \$	18 756,80 \$	3 534,77 \$	1 472,84 \$

Les données seront ajustées selon les situations réelles particulières en date du 31 décembre 2014.

12-14-520A

Annulation de chèques en circulation.

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

❖ D'autoriser l'annulation des chèques n° CI000611, CI000776, CI200569 et CI201358, totalisant un montant de 59,60 \$.

Demande d'aide financière – Paniers de Noël 2014.

12-14-521A

Le comité administratif prend acte de la demande d'aide financière de l'organisme des Paniers de Noël, mais n'a pas de budget prévu à cet effet. Cette demande relève des attributions des municipalités locales.

12-14-522A

Demande d'aide financière – Jeunes de l'École du Carrefour de Latulipe.

Le comité administratif prend acte de la demande d'aide financière d'un groupe de jeunes de l'École du Carrefour de Latulipe pour un transport d'autobus, mais n'a pas de budget prévu à cet effet. Cette demande relève des attributions des municipalités locales.

12-14-523A

Service d'évaluation – Rapport d'activités.

Le comité administratif prend acte du rapport mensuel d'activités ainsi que les statistiques à jour des visites sur le site Web de la MRCT.

12-14-524A

Approbation des comptes à payer ainsi que le rapport budgétaire à jour.

Le comité administratif prend acte du rapport budgétaire de la MRC de Témiscamingue de même que la liste des comptes à payer pour l'exercice.

Il est proposé par M^{me} Nicole Rochon
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

❖ Que les comptes suivants soient acceptés et payés :

Salaire des employés et rémunération des maires du 16 octobre au 15 novembre 2014		
Nom	Titre	Salaire
Arnaud Warolin	Préfet	6 576,93 \$
Lyne Gironne	Directrice générale – secrétaire-trésorière	4 721,75 \$
Tomy Boucher	Directeur général adjoint – secrétaire-trésorier adjoint	3 937,11 \$
Daniel Dufault	Coordonnateur au service d'aménagement	4 708,41 \$
Christelle Rivest	Coordonnatrice au service d'évaluation	3 356,91 \$
Richard Pétrin	Coordonnateur du service de collecte sélective	3 490,68 \$
Katy Pellerin	Directrice du Centre de valorisation et chargée de projet en environnement	3 364,47 \$

Masse salariale des autres employés de la MRCT	78 002,25 \$
--	--------------

Rémunération des maires	7 758,13 \$
-------------------------	-------------

N° chèque	Fournisseurs	Description	Montant
CAMIONS & MACHINERIES - ÉCOCENTRE			0,00 \$
C1401268	RADIO-COM JBM INC.	LOCATION RADIO ÉCOCENTRE + ING. FORESTIER	446,82 \$
C1401290	TRANSPORT D. BARRETTE & FILS INC.	TRANSPORT PELLE - AMOS	1 006,03 \$
C1401327	BERGERON ÉLECTRONIQUE	FUSIBLE CAMIONS	57,10 \$
C1401329	CENTRE DE GESTION DE L'ÉQUIPEMENT	VÉRIFICATION MÉCANIQUE CAM. # 5	235,00 \$
C1401339	GARAGE MICHEL GRENIER	DIESEL OCTOBRE 2014	575,05 \$
C1401342	GOODYEAR CANADA INC.	PNEUS CAMIONS	3 203,12 \$
C1401354	PNEUS GBM	PIÈCES LOADER	718,49 \$
C1401357	PÉTROLES TÉMIS	DIESEL OCTOBRE 2014	5 688,17 \$
C1401360	STATION SERVICE P. GINGRAS	DIESEL OCTOBRE 2014	680,00 \$
C1401373	CLÉMENT CHRYSLER DODGE LTÉE	REMORQUAGE + PIÈCES CAMIONS	2 744,16 \$
C1401375	DÉPANNEUR BÉCO	DIESEL OCTOBRE 2014	2 683,17 \$
C1401376	DÉPANNEUR RACHEL ROY	DIESEL OCTOBRE 2014	398,19 \$
C1401378	GARAGE W. LACASSE INC.	DIESEL OCTOBRE 2014	1 442,21 \$
C1401385	LES PÉTROLES ALCASYNA INC.	DIESEL OCTOBRE 2014	5 880,73 \$
C1401387	PIÈCES D'AUTOS BROUSSEAU LTÉE	INVENTAIRE - GRAISSE	204,89 \$
C1401388	SANQUIP INC.	CÂBLE CAMÉRA CAM # 1	78,70 \$
C1401390	STATION DE SERVICE LAROCHELLE	DIESEL OCTOBRE 2014	3 347,55 \$
C1401393	VITRERIE TÉMISCAMINGUE INC.	LEXAN-PRESSE	12,67 \$
AUTRES - ÉCOCENTRE			
C1401259	LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES GADI INC.	BALLAST GARAGE	239,73 \$
C1401261	MUNICIPALITÉ DE BÉARN	REL JUILLET À SEPT. 2014	204,28 \$
C1401262	MUNICIPALITÉ DE DUHAMEL-OUEST	REL JUILLET À SEPT. 2014	204,28 \$
C1401264	MUNICIPALITÉ DE LAVERLOCHÈRE	REL JUILLET À SEPT. 2014	204,28 \$
C1401265	MUNICIPALITÉ DE ST-ÉDOUARD-DE- FABRE	REL JUILLET À SEPT. 2014	204,28 \$
C1401271	VILLE DE VILLE-MARIE	REL JUILLET À SEPT. 2014	204,28 \$
C1401275	HYDRO-QUÉBEC	ÉCOCENTRE 30-07 AU 29-09-14	2 329,66 \$
C1401285	LA SOCIÉTÉ D'ENTREPRISES GÉNÉRALES	RÉCUP. BARDEAUX 01-10-14	3 158,36 \$
C1401286	LES BOULONS ABITIBI LTÉE	CAP NOIR - COLLECTE	136,82 \$
C1401293	TÉLÉBEC S.E.C.	RELEVÉ 28-09-2014 (634-2233)	214,43 \$
C1401304	FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE	INTÉRÊTS CAMIONS & ÉCOCENTRE	5 578,88 \$
C1401309	LEGAULT MÉTAL INC.	RÉCUPÉRATION PNEUS	4 997,96 \$
C1401320	ZEC RESTIGO	BACS POSTE D'ACCUEIL 2E VERS.	1 300,00 \$
C1401335	COMMUNICATION-TÉMISCAMINGUE	INTERNET ÉCOCENTRE NOV 2014	91,93 \$
C1401344	INDUSTEK	CONTRAT ENT. - PRESSE À BALLOT	5 201,62 \$
C1401351	LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES GADI INC.	PIÈCES + ENT. VENTILATEUR	179,25 \$
C1401352	LOCATION GARAGE LUC LEBLANC	LOC. EXCAVATRICE - ÉCOCENTRE	68,99 \$
C1401353	MUNICIPALITÉ DE ST-ÉDOUARD-DE- FABRE	DICOM 03-06-2014 - ÉCOCENTRE	21,45 \$
C1401356	PÉTRIN RICHARD	DÉPL. 24-10 AU 5-11-2014	102,33 \$
C1401361	T.S.C. INC.	BOTTES SÉCURITÉ D. MANSEAU	206,90 \$
C1401363	TEMLAC LTÉE	GANTS - ÉCOCENTRE	16,38 \$
C1401364	TRANSPORT SYMKAM ENR.	LEVÉE MUNICIPALITÉS	7 343,45 \$
C1401367	2956-1933-QUÉBEC INC.	TRICENTRIS 10 OCT.2014	9 255,47 \$
C1401368	9005-3703 QUÉBEC INC.	RÉCUP. BARDEAUX 31-10-2014	1 264,73 \$
C1401374	DISTRIBUTIONS GIRONNE LTÉE	OUTIL GARAGE	852,32 \$
C1401381	LA COOP VAL-NORD	TÔLE POUR PLAFOND GARAGE	88,03 \$
C1401383	LA STATION VILLE-MARIE	DIESEL OCTOBRE 2014	1 097,04 \$
C1401384	LES ATELIERS KAMI INC.	OPÉRATEUR CHARGEUR OCT. 2014	2 928,29 \$
C1401386	MULTITECH ENVIRONNEMENT	TRAITEMENT R. PLANTE OCT. 2014	91 457,81 \$
C1401391	T.S.C. INC.	BOTTES SÉCURITÉ A. CÔTÉ	218,40 \$

N° chèque	Fournisseurs	Description	Montant
PACTE RURAL			
C1401248	ARTCAD	PACTE RURAL - MURET BIENVENUE	1 321,75 \$
C1401250	CLUB DE L'ÂGE D'OR	PACTE RURAL 2014 - MENUISERIE	5 343,86 \$
C1401251	CLUB DE SOCCER FC TÉMIS	PACTE RURAL 2012	6 894,32 \$
PROJET VOLET II			
C1401336	COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ	PROJET # 869-12 VOLET II	27 584,99 \$
C1401389	SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION SYLVICOLE	PROJET # 760-09 VOLET II	491,06 \$
AVENIR D'ENFANTS			
C1401279	ALPHA-TÉMIS	AGENTE À LA MOB. FAMILIALE	975,21 \$
C1401288	REGROUPEMENT D'ENTRAIDE	SALON DE LA FAMILLE	202,23 \$
C1401308	LACROIX RUTH	DÉPL. 22-09 AU 17-10-2014	268,04 \$
C1401355	POUR TOUS LES BOUTS DE CHOU	COACHING FAMILIAL	2 000,00 \$
QC EN FORME			
C1401281	CLUB D'ESCALADE LE RAPPEL DU NORD	ESCALADE À VILLE-MARIE	1 400,00 \$
C1401283	IMPRIMACTION	ENCARTS + AFFICHE SALON SPORT	241,43 \$
C1401299	COMMISSION SCOLAIRE DE ROUYN-NORANDA	FORMATION COMM. CONCIENTE	204,30 \$
C1401303	EAGLE VILLAGE FIRST NATION-KIPAWA	SUMMER CAMP - QEF	10 965,53 \$
C1401305	GAUTHIER MANON	DÉPL. 09-10 AU 29-10-2014	276,45 \$
C1401311	MUNICIPALITÉ DE LAVERLOCHÈRE	TECHNICIENNE EN LOISIRS - QEF	2 388,26 \$
C1401312	MUNICIPALITÉ DE ST-BRUNO-DE-GUIGUES	YOGA - QEF	150,00 \$
C1401332	CLD DE LA VALLÉE-DE-L'OR	HÉBERGEMENT - FORMATION-QEF	63,24 \$
C1401334	COMMISSION SCOLAIRE DE ROUYN-NORANDA	COLLOQUE - QEF, COMM. CONCIENTE - AE	405,94 \$
C1401340	GAUTHIER AUDREY	FORMATION PSYCHO - QEF	198,02 \$
C1401341	GINGRAS MARJORIE	ATELIER 01/09 AU 31/10/2014	1 054,94 \$
COMMISSION CULTURELLE			
C1401263	MUNICIPALITÉ DE LATULIPE-ET-GABOURY	ATELIER CRÉATIF - ENTENTE CULT.	1 000,00 \$
C1401273	ÉCOLE RIVIÈRE-DES-QUINZE	THÉÂTRE - FONDS COMM. CULT.	440,00 \$
C1401294	BRÉZINA CHRISTINE	PROJET PHOTOS - COMM.CULT.	1 200,00 \$
C1401297	CALACS DU TÉMISCAMINGUE	FONDS COMM. CULT.	700,00 \$
C1401300	CORPORATION AUGUSTIN-CHÉNIER INC.	PROJET BIAM 2014	3 780,00 \$
C1401301	COUTURE RÉAL	DÉPL. COMM. CULT. 25-10-2014	128,70 \$
C1401350	LES FILMS DU 3 MARS INC.	RDQ - SORTIE CULTURELLE	185,11 \$
C1401372	BROUILLARD CLAUDINE	REPAS TABLE EN DIFFUSION	357,58 \$
C1401392	THÉÂTRE DE LA LOUTRE	ATELIER AINÉS 2E + 3E PHASE	1 400,00 \$
PROGRAMME HABITATION			
C1401255	GUAY DENISE	SUBV. RÉNOVILLAGE	6 835,80 \$
C1401256	GUAY DENISE	SUBV. RÉNOVILLAGE	3 164,20 \$
C1401266	PERRON FRANCINE	SUBV. RÉNOVILLAGE	10 000,00 \$
C1401346	JEAN AIMÉ	SUBV. RÉNOVILLAGE	1 112,00 \$
MRCT - DIVERS			
C1401249	BOUCHER TOMY	DÉPL. 03-09 AU 02-10-2014	212,91 \$
C1401252	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	MAJ RÈGLEMENT MUNICIPAL	391,36 \$
C1401253	GINGRAS FRANÇOIS	TABLETTES-REMISE	130,00 \$
C1401254	GRAFTEAUX YVES	DÉPL. 27-08 AU 06-10-2014	219,40 \$
C1401257	IMPRIMACTION	CARTES AFFAIRES - P.CROCKER	34,49 \$
C1401258	LA FONDATION DES AUXILIAIRES	SOUTIEN FINANCIER	200,00 \$
C1401260	MINISTRE DES FINANCES	2E VERS. S.Q.	26 628,00 \$

N° chèque	Fournisseurs	Description	Montant
C1401267	PIERRE-EAU 2002	AIDE ARPENTEUR - FONDATION	493,24 \$
C1401269	SMI INFORMATIQUE	MAINTENANCE 19-10 AU 31-12-14	1 250,24 \$
C1401270	TOURISME ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	CONCOURS PARTICIPE AU DÉCOR	350,00 \$
C1401272	WOLTERS KLUWER QUÉBEC LTÉE	FORMATION CHRISTELLE - WEBNAIRE	517,39 \$
C1401274	ÉDITIONS PETITE MINE	CAHIERS PRÉVENTION-ÉCOLES	323,40 \$
C1401276	REVENU QUÉBEC	DAS PROV. 1 AU 15 OCT. 2014	16 207,15 \$
C1401277	TÉLÉBEC S.E.C.	RELEVÉ 19-09-14 (629-2829)	1 042,51 \$
C1401278	VISA DESJARDINS	RELEVÉ 30-09-2014	266,17 \$
C1401280	BEAUVAIS ANDRÉE	RENCONTRE DG 2 OCT. 2014	688,13 \$
C1401282	GRENIER MYLÈNE	DÉPL. 02-10 MAT. PORCINE	42,86 \$
C1401284	J. DROLET ET FILS LTÉE	SEL & CALCIUM MUN. 2014	17 190,30 \$
C1401287	LIBRAIRIE HARVEY ENR.	DOC. DE RÉF. SAGUENAY	33,55 \$
C1401289	SERVICES EXPLORATION ENR.	FOURNITURES - ING. FORESTIER	692,16 \$
C1401291	VILLE DE VILLE-MARIE	STÈLE-RADAR-DÉCHARGER	42,50 \$
C1401292	WAROLIN ARNAUD	DÉPL. 22-05 AU 14-07-2014	1 278,51 \$
C1401295	ASSOCIATION FORESTIÈRE	INSCRIPTION COLLOQUE P. CROCKER	201,21 \$
C1401296	BOULANGERIE PÂTISSERIE LINDA	RENCONTRE MAT-PORCINE 28/10	480,34 \$
C1401298	CHAMBRE DE COMMERCE NDDN	REMB. FIER (FSTA)	34 125,83 \$
C1401302	CROCKER J. PATRICK	DÉPL. 22-09 AU 03-10-2014	2 162,86 \$
C1401306	GREAT WEST	ASS. COLLECTIVES NOV. 2014	8 310,85 \$
C1401307	IMAGIN'ART	PHOTOGRAPHER OEUVRE-CARTE	57,49 \$
C1401310	MAÇONNERIE GILLES CAYA INC.	LOCATION PELLE-FONDATION	563,38 \$
C1401313	NORMAND OLIVIER, AGR.	EXPERTISE MAT. PORCINE 14-10	574,88 \$
C1401314	ORIGINE NORD-OUEST	PROMO LIVRES	598,50 \$
C1401315	PAQUETTE CHRISTIAN	SYMPHONIE DES COULEURS / CARTE	465,00 \$
C1401316	SOCIÉTÉ GÉO'GRAPH INC.	PLAN ACTION 29-09 AU 12-10-14	1 379,13 \$
C1401317	SONORISATION BOOLZEYE	SONORISATION-MAT-PORCINE	525,00 \$
C1401318	TRANSPORT G.G.R. LTÉE	TRANSPORT RENCONTRE DG 02-10	549,99 \$
C1401319	VILLE DE TÉMISCAMING	REMB. FIER (FSAT)	34 206,83 \$
C1401321	BELL CONFÉRENCES INC.	APPEL CONFÉRENCE 23-09-14	29,60 \$
C1401322	COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES	CARRA OCTOBRE 2014	262,59 \$
C1401323	REVENU CANADA ET	DAS FÉDÉRALES OCT. 2014	13 107,46 \$
C1401324	REVENU QUÉBEC	DAS PROV. 16 AU 31 OCT. 2014	16 166,96 \$
C1401325	TÉLÉBEC S.E.C.	RELEVÉ 01-10-2014 (RÉSEAU)	2 903,76 \$
C1401326	BEAULÉ VÉRONIC	DÉPL. 15-10 AU 30-10-2014	115,00 \$
C1401328	CBOD AGRONOME CONSULTANTS ASS.	CONSULTATION MAT. PORCINE	1 827,53 \$
C1401330	CHAMPOUX ÉLECTRIQUE INC.	VÉRIFIER CÂBLE - IMMEUBLE	132,37 \$
C1401331	CKVM	TABLE - MAIRES + PUB MAT. PORCINES	850,81 \$
C1401333	COMITÉ MUNICIPAL DE LANIEL	DÉPENSES OCTOBRE 2014	44 969,87 \$
C1401337	CORPORATION DU PAVILLON DE L'EST (1987)	LOGEMENT SOCIAL 24-10-2014	25,00 \$
C1401338	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	MUTATIONS	300,00 \$
C1401343	GROUPE STAVIBEL INC.	FORFAIT 27 % CLIMAT MUN.	1 201,64 \$
C1401345	J. DROLET ET FILS LTÉE	PIÈCES-ENT. IMMEUBLE	310,36 \$
C1401347	LE BALADEUR DU TÉMISCAMINGUE	3E VERSEMENT 2014	38 000,00 \$
C1401348	LE REFLET	AVIS DÉPÔT RÔLE COLLECTIF	293,19 \$
C1401349	LES ATELIERS KAMI INC.	ENTRETIEN NOVEMBRE 2014	3 787,28 \$
C1401358	SERVICES INFORMATIQUES LOGITEM INC.	FOURNITURES BUREAU	6 518,97 \$
C1401359	SMI INFORMATIQUE	CONTRAT NOVEMBRE 2014	1 771,85 \$
C1401362	TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE TÉMISCAMINGUE	2E VERS. FORFAIT ANNUEL	689,85 \$
C1401365	XEROX CANADA LTÉE	CONTRAT COPIES AOUT À OCT. 14	1 036,04 \$
C1401366	HYDRO-QUÉBEC	MRCT 23-09 AU 21-10-2014	1 368,52 \$
C1401369	ACAD 2000	6000 ENVELOPPES-PLIEUSE	586,37 \$
C1401370	ASSOCIATION FORESTIÈRE	INSCRIPTION COLLOQUE B. BOYER	316,19 \$
C1401371	AVISO GROUPE CONSEIL	CONTRAT ÉVALUATEUR 10-2014	7 677,14 \$

N° chèque	Fournisseurs	Description	Montant
C1401377	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	INSCRIPTION FQM 3-4 DÉC. 2014	298,94 \$
C1401379	HOME HARDWARE	FOURNITURES - BUREAU	44,78 \$
C1401380	JACQUES MONIA	DÉPL. 03-04 NOVEMBRE 2014	131,76 \$
C1401382	LA SOURCE BUREAUTIQUE	NEOPOST PLIEUSE - INSÉREUSE DS-35	5 894,77 \$
C1401394	BELL MOBILITÉ INC.	CELLULAIRES NOVEMBRE 2014	351,40 \$
C1401395	TÉLÉBEC S.E.C.	RELEVÉ 19-10-2014 (139-6556)	1 019,75 \$
	TOTAL		565 931,95 \$

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961).

Signé à Ville-Marie, ce 10 décembre 2014.

(Original signé)

Lyne Gironne, d. g. – sec.-trés.

12-14-525A

Demande de la Corporation de développement communautaire du Témiscamingue (CDCT) – Impression de 10 000 dépliant au coût de 1 423 \$.

Le comité administratif prend acte de la demande d'aide financière de la CDCT, mais n'a pas de budget prévu à cet effet.

12-14-526A

Résolution d'intention pour le renouvellement de l'entente avec le ministère de la Culture et des Communications relativement au Programme d'aide aux initiatives de partenariat Villes et villages d'art et de patrimoine (VVAP).

Considérant que l'entente signée en 2011 entre la MRCT et le ministère de la Culture comprenait des versements de 24 000 \$ par année, durant trois ans (2011-2014) pour le maintien d'un agent de développement culturel au Témiscamingue;

Considérant que ladite entente arrive à échéance en 2014;

Il est proposé par M^{me} Carmen Rivard
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ D'indiquer au ministère de la Culture et des Communications l'intention de la MRC de Témiscamingue de renouveler l'entente dans le cadre du Programme « Villes et villages d'art et de patrimoine » pour un nouveau terme d'un an;
- ❖ De réitérer le mandat de la Commission culturelle du Témiscamingue pour la gestion de ce service.

12-14-527A

Gestion des matières résiduelles – Achat d'un système de géolocalisation (Recommandation du CAGE).

Considérant qu'une solution de géolocalisation permettrait d'accroître une gestion efficace de la flotte de camions de la collecte sélective, notamment par l'émission de rapports journaliers pouvant être produits pour chaque opérateur démontrant le kilométrage réalisé, le tracé sur une carte, les endroits arrêtés, etc., et le système permet d'archiver des données pendant deux ans;

Considérant la recommandation du CAGE;

Il est proposé par M^{me} Nicole Rochon
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ De procéder à la location, pour un terme de 36 mois selon un coût mensuel de 15,90 \$, d'un système de géolocalisation auprès de l'entreprise Géothentic pour équiper un seul camion (Labrie), et ce, avec une borne Wi-Fi afin de voir si le système répond aux attentes, avant de procéder à l'installation des autres camions.

12-14-528A Gestion des matières résiduelles – Révision du PGMR (Recommandation du CAGE).

Le comité administratif prend acte de la recommandation du CAGE d'octroyer un montant forfaitaire de 10 000 \$ à M^{me} Katy Pellerin pour effectuer la révision du PGMR, dans les délais prescrits par le MDDELCC.

Cette recommandation sera à l'étude lors de la réunion préparatoire du budget 2015.

12-14-529A Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).

2^e partie

Aucune question de l'assistance.

12-14-530A Levée de l'assemblée.

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M^{me} Nicole Rochon
et résolu unanimement

- ❖ Que l'assemblée soit levée.

N. B. : Prochaines réunions :

- Conseil des maires : 17 décembre 2014
- Comité administratif : 7 janvier 2015

Il est 15 h 09.

(Original signé)

Arnaud Warolin, préfet

(Original signé)

Lyne Gironne, d. g. – sec.-trés.

AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le comité administratif lors d'une séance subséquente.